



**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 février 2025 à 18h30**

**Date de la convocation : 24.01.2025**

Le trois février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brémontier-Merval, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire.

**Présents :**

Mesdames : BAUDOIN Cécile et FRÉRET Nathalie.  
Messieurs : COSQUER Jean-Luc, GUÉROULT Augustin, HÉRAIL Jean-Noël et POTIER Christopher.

**Absente ayant voté par procuration** en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame GROHENS Julie a donné pouvoir à HÉRAIL Jean-Noël.

**Absentes excusées :**

Mesdames : CAILLY Béatrice, RENSING Maryline et ROUZÉ Céline.

**Secrétaire de séance :** Madame BAUDOIN Cécile assistée de Madame DRAHI Marie-Laure, fonctionnaire territoriale.

**Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

**APPROBATION DU DERNIER PV**

Après lecture du **procès-verbal du 20 novembre 2024** Monsieur le Maire demande si ce dernier soulève des remarques. Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

**DÉLIBÉRATION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A  
DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION 76 D'AGENT CHARGE DE LA  
FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ACFI)**

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;**
- **d'inscrire au budget primitif 2025 au chapitre 011 – article 611, les crédits nécessaires.**

**SAEPA BRAY SUD  
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
2023**

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif de la commune de Brémontier-Merval.**

Ce dernier a été mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) par le SAEPA du Bray Sud.

**SIAEPA DE SIGY-EN-BRAY  
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
2023**

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Brémontier-Merval.**

**CONVENTION AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'obligation pour chaque commune de disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux errants.

La précédente convention quinquennale passée avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise (SPAEO) en 2023 doit être révisée par un avenant en 2025 concernant la revalorisation de la tarification qui s'élève à 280,35 € pour cette année.

**Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir signer l'avenant 2025 de la convention quinquennale avec la S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise et de verser à cet organisme en contrepartie la somme annuelle revalorisée correspondante à l'option A, sans déplacement soit 280.35 € au budget 2025.**

## FÊTE NATIONALE

Monsieur le Maire propose d'organiser la fête nationale le dimanche 13 juillet 2025. A cette occasion, Monsieur le Maire propose de commencer la commémoration par la mise à disposition pour les enfants de deux petites structures gonflables sur le terrain du city dès 14h puis par un feu d'artifice, tiré dans la pâture de Madame SAUVÉ Nadine avec un accès rue de l'église, parcelle exploitée par Monsieur GUÉROULT Augustin, vers 23h suivi d'un bal dans la cour de la salle d'animation.

Il présente trois devis :

- Location des structures gonflables par *Jump'In76* pour **394 €**.
- La prestation soirée par Disc-Jockey pour la soirée dansante (jusqu'à 2h du matin) par *Ald Sonorisation* pour **700 €**.
- Spectacle pyrotechnique de catégorie C4-T2 par la société *Plein Ciel* pour un montant total TTC de **2 500 €**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'organiser la fête nationale le dimanche 13 juillet 2025 et le tir du feu d'artifice dans la pâture de Madame SAUVÉ Nadine avec un accès rue de l'église, location de Monsieur GUÉROULT Augustin avec leurs accords,**
- **accepte les devis de *Jump'In76*, *Ald Sonorisation* pour la location des structures gonflables et pour l'animation musicale et de la société *Plein Ciel* pour la prestation spectacle pyrotechnique, montant total TTC 3 594 €,**
- **dit que les crédits seront inscrits sur le budget de la commune de l'exercice 2025 - Article 623 – Publicité, publications, relations publiques,**
- **charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.**

## VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de ces dernières années la commune a connu des atteintes volontaires à l'intégrité des biens et des personnes.

Le diagnostic établi par le gendarme référent sûreté auprès de la Cellule Prévention Technique de la Malveillance de Rouen, sur une période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, analyse cette délinquance et justifie la mise en place d'une vidéoprotection sur la commune.

La présente délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de système de vidéoprotection sur la voie publique au moyen de trois points vidéo dont les zones couvertes et la pertinence des caméras sont précisées ci-dessous :

- A l'intersection de la RD145-RD21 ;
- A l'intersection de la RD84 et du chemin des Bas Routhieux ;
- Route de Merval, au niveau de la chapelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;**

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- Décide d'inscrire au budget 2025 article 2158, les crédits nécessaires en investissement pour un montant de 31 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à préparer les demandes de subvention au titre de la FIPD, DETR, DSIL et au Département.

## VALIDATION DE L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS 2025

*Cf : Orientation Budgétaire du 05.12.24*

**Adoptée à l'unanimité :**

DEPENSES					RECETTES		
M57	INVESTISSEMENT	RAR Solde 2024	A AJOUTER BP 2025	TOTAL BP 2025	M57	INVESTISSEMENT	TOTAL
202	PLU	23 964 €		23 964 €			
203	Audit énergétique Recensement cavités PLU	6 405.20 €	1305 €	7 710.20 €			
2051	Certinomis + IXBUS		2 080 €	2 080 €			
2111	Terrain	60 266.08 €		60 266.08 €			
212	2 poubelles City Stade		560.40 €	560.40 €			
2135	Avancée de l'église Sanitaire handicapé école	7 416.45 €	828.62 €	8 245.07 €	13461 13461 1321	DETR sur volets mairie DETR église Fonds Verts	2 194 € 1 854 € 1 609 €
2152	Pose d'un abribus	3 732.93 €		3 732.93 €			
21568	DECI (1 souple + installation)		8 000 €	8 000 €	13461 1323	DETER Département	1 800 € 1 800 €
2158	Vidéoprotection		31 000 €	31 000 €	1348 13461/62 1323	FIPD DETR/DSIL Département	6 880 € 6 680 € 6 880 €
2183	Tableau mural + vidéoprojecteur		350 €	350 €			
TOTAL DEPENSES				145 908.68 €	TOTAL RECETTES		29 897 €

## TRAVAUX 2025 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

*Cf. : Orientation Budgétaire du 05.12.24*

L'orientation budgétaire du 05 décembre 2024 a posé les bases des travaux à prévoir et a permis de jauger les coûts des investissements à réaliser pour 2025.

**Trois dossiers de subvention 2024 sont renouvelés en 2025 :**

Église Saint Martin

Changement de l'éclairage intérieur par des LED.

Facture de ELEC'NM d'un montant total TTC de 2 413.68 €

Subvention sollicitée : Fonds Vert pour 1 609 €

### Église Saint Martin

Réfection des deux rampants situés avant la porte d'entrée de l'église et qui constituent l'avancée couverte de l'édifice.

Devis de la SARL LEBRET d'un montant TTC de 7 416,45 €.

Subvention sollicitée : DETR pour 1 854 €

### Volets roulants de la mairie/bibliothèque

Facture de SD Pose d'un montant TTC de 8 776.08 €

Subvention sollicitée : DETR pour 2 194 €

**Les nouveaux travaux 2025 qui nécessitent des dossiers de subvention :**

### Vidéoprotection

Pose de trois points vidéo et signalétique.

Estimatif total d'un montant TTC de 31 000 €

Subventions sollicitées : FIPD, DETR/DSIL (ordre de priorité n°1) et Département

### DECI

Fourniture et pose d'une réserve souple.

Achat d'une réserve souple à la commune de Bouchevilliers pour 6 000 €

Estimatif pour la pose de la poche pour un montant de 2 000 €

Subventions sollicitées : DETR (ordre de priorité n° 2) et Département

**Adoptée à l'unanimité.**

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS ET AUTRES CONTRIBUTIONS BUDGET 2025</b>
---

*Cf : Orientation Budgétaire du 05.12.25*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions accordées aux associations et des participations aux syndicats et autres contributions pour l'année 2025 :

<b>Subventions</b>	
ADMR	200 €
APEI de Gournay en Bray - IME	250 €
ALM (Association des élèves du LPA de Merval)	300 €
Club des Aînés de Brémontier-Merval	700 €
Comité des Fêtes de Brémontier-Merval	1 500 €
Coopérative scolaire de Brémontier-Merval	1 000 €
GDSA76 (abeilles)	200 €
L'Elan des Bruyères (association des parents élèves)	500 €
La Brèche de Saumont la Poterie	300 €
Secours catholique de Gournay	100 €
Secours Populaire Français	300 €
Vie et espoir	100 €
CARMA	500 €
A3P2F	500 €
<b>Ouverture de crédits pour les participations</b>	

SIVOS	40 860.08 €
CAUE	70 €
PETR-ADS part fixe	3 000 €
<b>Autres contributions</b>	
Fondation du patrimoine	100 €
SDIS76	7 204 €
CCAS	7 700 €

**Votées à l'unanimité.**

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du n° 2024/004 du 13/02/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 17,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 48,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33,03 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,66 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**1. d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :**

- TH : 17,17 %**
- TFB : 48,23 %**
- TFPNB : 33,03 %**
- CFE : 25,66 %**

**2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ PLU : la commission communale en charge du PLU a identifié les projets sur les futures acquisitions foncières comme possibles : tous commerces, école, atelier communal, salle des fêtes, salle des associations, bibliothèque, médiathèque, cabinet médical/paramédical et refusent les commerces de nuit, les aires de camping/gens du voyage, et tous les genres de centre de détention.  
Les Conseillers acceptent à l'unanimité.
- ❖ Les Lignes Directrices de Gestion sont modifiées par arrêté ce jour à la suite de l'ajout du paragraphe concernant l'avantage spécifique d'ancienneté du Secrétaire Général de Mairie.
- ❖ Remerciements de l'Association CARMA pour la subvention communale 2024.
- ❖ Pour information un virement de crédit a été fait au BP 2024 comme suit : 3542 € transposés de l'article 13461 à l'article 1323 et 30 € transposés de l'article 615232 à l'article 7395.
- ❖ Suite à la demande faite lors de l'OB, Monsieur le Maire présente le devis pour la réfection des voies communales (route de Merval, chemin de Belleville, chemin du Haut Durand). Il précise que la dépense est éligible au FCTVA et qu'elle permet l'économie d'enrobé à froid sur trois/quatre ans. Approuvé à l'unanimité.
- ❖ Réunion SIVOS/Brémontier-Merval du 31/01/25 concernant la réintégration de la commune : Brémontier-Merval demande la réciprocité pour les deux écoles. Le SIVOS s'oppose à garder la garderie à Brémontier-Merval. Dans l'éventualité où le SIVOS ne

respecterait pas les engagements pris avec les services de l'Etat, Monsieur le Maire propose de ne pas adhérer au SIVOS des Bruyères. Affaire à suivre.

- ❖ La commune de Serqueux ne souhaite plus adhérer au SIAEPA de Sigy. La procédure de fusion est donc annulée (cf. : délibération 2023/041 du 19.12.23).
- ❖ Refus de la Préfecture concernant le projet de fusion des SIAEPA de Cuy-Saint-Fiacre, Gancourt-Saint-Etienne, Molagnies et Doudeauville au SIAEPA du Bray-Sud (cf. : délibération 2024/029 du 20.11.24).
- ❖ Bilans financiers 2024 du Club des aînés et du Comité des Fêtes.
- ❖ Présentation synthétique des résultats de l'audit énergétique. Le Conseil Municipal souhaite poursuivre le travail et chiffrer des pistes d'amélioration en économies d'énergie des bâtiments publics.

Séance levée à 20h04

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

SYNTHÈSE